

Cahier de doléances du Tiers État de Malouy (Eure)

Etat des plaintes et doléances de la paroisse de Malouy.

1° Que sa majesté soit suppliée d'éteindre à toujours, et à perpétuité le privilège d'exemption d'impôt sur les ordres, du clergé et de la noblesse

2° Qu'il remette les Etats de la province dans leurs premières splendeurs sans y rien changer.

3° que les colombiers soient fermés dans le temps des semailles et de la récolte, ce qui sera entendu jusqu'à ce que les grains soient germés et récoltés.

4° qu'une portion des grosses dixmes soit distribuée aux pauvres suivant leurs primitives destinations.

5° Que l'impôt désastreux de la gabelle soit supprimé, et vû les besoins de l'Etat qu'il y soit substitué un autre moins désastreux.

6° Qu'il n'existe plus dans les paroisses qu'un seul rolle sur le quel sera porté les impôts réels et personnels.

7° Que la perception des droits de contrôles reformée et que l'arbitraire en soit éteint.

8° Que le siège du baillage de Bernay soit composé d'officiers, en nombre suffisant pour rendre la justice et qu'on ne soit point obligé d'emprunter des juges à Orbec¹ lors qu'il est nécessaire de juger en dernier ressort

que le dit baillage de Bernay s'accroisse et qu'il soit entièrement séparé de celui d'Orbec

9° Que le tiers Etat soit en tous temps représenté par des députés pris dans son ordre, et qu'ils y soient en nombre égal, que du clergé et de la noblesse réunis.

10° Que les maîtrises soient supprimées que le commerce soit libre en arrêtant néanmoins un règlement sur la fabrication aux fins de veiller sur la qualité des marchandises.

11° Que les Députés des Etats votent par tête et non par ordre.

12° Que les répartitions des presbytaires tombant à la charge des paroisses soient faites par les curés.

Arrêté à l'assemblée du tiers état de la paroisse de Malouy ce trois mars mil sept cent quatre vingt neuf.

¹ Orbec. Aujourd'hui dans le département du Calvados, à 17 km de Bernay.